




REGLEMENT GRAPHIQUE
Sarralbe centre, gare, cités et Salzbronn

Echelle : 1/2000e

-Approbation du P.O.S. : 23 novembre 1977
-Approbation du P.L.U. : 07 décembre 2004
-Approbation de la 1^{ère} modification du P.L.U.
par D.C.M. du : 11 décembre 2007
-Arrêté de mise à jour : 09 juin 2016
-Approbation de la 2^e modification du P.L.U.
par D.C.M. du : 07 décembre 2016

6.1

Atelier A4 architecture et urbanisme durables
Noëlle JOX-CHARBENTIER, architecte D.P.L.G.
8, rue du Chantier Collin - 57000 METZ
Tél : 03 87 76 02 32 - Fax : 03 87 74 82 31
E-mail : nvc@atelier-a4.fr - Web : www.atelier-a4.fr



Le D.P.U. est institué sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) par D.C.M. du 07 décembre 2004

LEGENDE :

— + — + —	Limite de commune		Espace Boisé Classé
---	Limite de zone		Espace boisé à planter
- - - - -	Limite de secteur		Zone inondable de la Sarre. Consulter le P.P.R.i. de la vallée de la Sarre
~~~~~	Zone de bruit		Zone inondable de l'Albe. Consulter l'Atlas des zones inondables de l'Albe
---	Marge de recul		Zone concernée par un risque technologique
	① Emplacement réservé		